

## DROITS D'INSCRIPTION ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025

| Diplômes  | Étudiant non boursier | Étudiant boursier du gouvernement français * | Étudiant de nationalité extra-européenne **     |
|---|-----------------------|--|---|
| DAEU<br>DU PAREO<br>BUT<br>CPGE<br>Licence<br>Licence professionnelle | 175 €                 | Exonération                                  | 175 €   |
| Master  | 250 €                 | Exonération                                  | 250 €   |
| Doctorat et HDR   | 391 €                 | Exonération                                  | 391 €   |
| Formation d'ingénieur   | 618 €                 | Exonération                                  | 618 €<br>(Cycle préparatoire intégré :<br>175€) |

\* Étudiant boursier : exonération sur présentation de l'attestation conditionnelle de bourses délivrée par le CROUS pour l'année universitaire 2024-2025 pour une formation à l'UBS.

À noter : si après étude de votre dossier, le CROUS vous délivre une attestation définitive mentionnant le refus de votre statut de boursier, vous devrez payer les droits d'inscription à l'Université Bretagne Sud.

\*\* Certains étudiants de nationalité extra-communautaire pourront être partiellement ou totalement exonérés des droits d'inscription par les ambassades ou par la Présidente de l'Université Bretagne Sud. Ces étudiants doivent présenter le justificatif d'exonération au moment de leur inscription.

En application de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018, tous les étudiants français et étrangers en **formation initiale** (classique ou apprentissage) doivent **obligatoirement** s'acquitter de la CVEC auprès du CROUS, **avant de procéder à leur inscription administrative**, en se connectant au site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>. Le montant de la CVEC est fixé à 103 € pour l'année universitaire 2024-2025.

*Tout étudiant annulant son inscription avant le 15 octobre pourra bénéficier sur demande d'un remboursement des droits d'inscription déduction faite d'un montant forfaitaire de 23€ de frais de gestion. Au-delà du 15 octobre 2024, aucun remboursement ne sera possible.*

### Présidence

27 Rue Armand Guillemot • BP 92116  
56321 LORIENT Cedex  
02 97 87 66 66  
[www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr)

**Université Bretagne Sud** : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté sciences & sciences de l'ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

